

DAJI/2020/Décision/Subvention/02

Décision portant validation du versement
d'une subvention à l'association ALUMNI

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu la délibération n°2019/11/21-4 du Conseil de l'École Polytechnique Universitaire de Marseille
en date du 21 novembre 2019, portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Une subvention d'un montant total de 500 € est accordée par l'école Polytechnique Universitaire
de Marseille à l'association Alumni au titre de l'année 2020.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'école Polytechnique Universitaire de
Marseille : 9400AD

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Eric Berton", is written over a large, stylized blue scribble.